

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

ÉFAI – 010664 – ASA 36/008/01

Action complémentaire sur l'EXTRA 33/01 (ASA 36/002/01 du 30 mai 2001) et suivante (ASA 36/007/01 du 25 septembre 2001)

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

EXÉCUTION IMMINENTE

SINGAPOUR

Zulfikar Bin Mustaffah (h), 32 ans, chômeur

Londres, le 12 octobre 2001

Amnesty International a appris avec une grande tristesse que Zulfikar Bin Mustaffah avait été pendu à l'aube du vendredi 28 septembre 2001. Cet homme avait été condamné à mort en novembre 2000 pour trafic de stupéfiants. Les autorités ont refusé d'accéder à l'ultime requête de Zulfikar Bin Mustaffah, qui avait demandé à voir un de ses cousins avant d'être exécuté.

Un membre de sa famille a remercié Amnesty International pour tous les efforts déployés par les membres du Réseau d'Actions urgentes en vue de sauver la vie à Zulfikar Bin Mustaffah.

Merci beaucoup à tous ceux qui sont intervenus en faveur de cet homme. Aucune action complémentaire n'est requise de la part des membres du Réseau d'Actions urgentes.

La version originale a été publiée par Amnesty International, Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni. Seule la version anglaise fait foi. La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI - Vous trouverez les documents en français sur LotusNotes, rubrique ÉFAI - IS documents. Vous pouvez également consulter le site Internet des ÉFAI : www.efai.org